



COMMANDE DE DIAGNOSTIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF- TRANSACTION IMMOBILIERE

Si votre installation d'assainissement non collectif n'a jamais été contrôlée par le SPANC ou si vous ne possédez pas de rapport de visite du SPANC en cours de validité (moins de 3 ans), vous devez déposer cette demande de diagnostic qui doit être joint au dossier de diagnostic technique rendu obligatoire par le Code de la Construction et de l'Habitation dans le cadre d'une transaction immobilière.

Demande à compléter et à renvoyer impérativement avant la visite de l'agent mandaté par le Syndicat S.I.A. le SIAKOHM
11, Rue de l'Eglise 57970 KOENIGSMACKER
Renseignements au : 03 82 85 98 60
Email : Siakohm57@orange.fr

Demandeur du diagnostic : Propriétaire Notaire Agence Immobilière

Renseignements sur le bien

Adresse :
Code Postal : Commune : Réf. Cadastres : Section : Numéros
Année de construction de l'habitation : Nombre de pièces principales (séjours +sommeil) :
 Habitation principale **Habitation secondaire**
Nombre de personnes permanentes occupant l'habitation :
Occupations occasionnelles : nombre de personnes: nombre de jours/an :
Date du dernier diagnostic : Date de la dernière vidange :
Problèmes de fonctionnement rencontrés (odeurs, écoulements, débordements...) :
.....

Renseignements sur le vendeur

Nom et Prénom du ou des propriétaires :
Adresse :
Code Postal : Commune :
Téléphone : Fixe : Portable :
Mail :
Je consens à communiquer avec le SIAKOHM par voie électronique oui non

Notaire chargé de la vente

Nom et Prénom :
Adresse :
Code Postal : Commune :
Téléphone : Mail :

Personne à contacter pour un rendez vous sur site si différente du vendeur

Nom et Prénom et Fonction :
Adresse :
Code Postal : Commune :
Téléphone : Mail :

Documents à joindre avec ce formulaire

Un plan de situation doit être joint avec le présent formulaire. Celui-ci doit permettre d'identifier précisément la situation du bien à diagnostiquer dans la commune.

Engagements

Le vendeur ou le demandeur soussigné :

- S'ENGAGE à être présent le jour du contrôle ou à être représenté par une personne dûment habilitée ;
- S'ENGAGE à rendre accessible le jour du contrôle, tous les regards, couvercles, tampons et ouvertures des dispositifs d'assainissement non collectif (fosse toutes eaux, fosse septiques, bacs à graisses, regards de collecte, épandage, puits d'infiltration...) afin de permettre au contrôleur SPANC d'accéder à l'ensemble des dispositifs (les regards devront être dégagées, accessibles, ouverts non enterrés et non scellés) ;
- S'ENGAGE à fournir tout document jugé utile (plan, factures de l'installation, avis de conformité, diagnostic, bon de vidange...).

Redevances

Conformément à la législation en vigueur, ce diagnostic donne lieu au titre de l'assainissement non collectif à facturation auprès de l'usager ayant bénéficié du service. Le montant de la prestation est fixé à 146.00 € selon la délibération du conseil syndical n°27/2019 en date du 27 juin 2019.

Le paiement de la redevance s'effectuera sur la base d'un **Titre Exécutoire** qui sera établi ultérieurement par le service assainissement le SIAKOHM et transmis via le **Trésor Public** (Trésorerie de Thionville 3 Frontières), (que la vente ait lieu ou pas).

Merci de nous indiquer ci-dessous les coordonnées pour envoi du titre de recettes.

Nom et Prénom :
Adresse : Code postal : Ville :

Par défaut l'adresse du propriétaire sera retenue comme adresse de facturation. Dans le cas où la facture doit être adressée à un tiers, merci de le préciser en indiquant le nom et les coordonnées (joindre un courrier pour justificatif auprès du **Trésor Public** (Trésorerie de Thionville 3 Frontières)).

Je soussigné(e) agissant en tant que Propriétaire Notaire Agent immobilier

Accepte les conditions de cette commande

Fait à, le

Signature du demandeur (*Précédé de la mention lu et approuvé*)